

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D190926-06

L'an deux mille dix-neuf, le 26 septembre, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2019

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Annabelle DUPRET, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Carole de JOUX (procuration à Pierre LOUETTE), Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX, Alain TERRAIL (procuration à Bernard BRUNET)

Secrétaire de séance : Eveline DAVIN

OBJET : Domaine – Principe de cession du bâtiment dit de la cure

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 à L. 2241-7,

Vu le code général des propriétés des personnes publiques,

Considérant que la commune est propriétaire d'un immeuble sis 31 grande rue sur la parcelle,

Considérant que ce bien appartient au domaine privé de la commune et peut être aliéné,

Considérant les nécessités budgétaires de la commune

Le conseil municipal décide :

- ✓ la mise en vente du bien dit de la cure sis au 31 grande rue à Montmeyran
- ✓ autorise le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cette propriété et à signer toutes les pièces du dossier.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	15
Conseillers-ères représenté-e-s	2
Ayant voté pour	17
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme

Fait à Montmeyran, le 27 septembre 2019

Le maire